

Le Conseil national des missions locales

PRESENTATION DU CONSEIL

La création du Conseil national des missions locales (CNML) en 1990, marque la volonté des pouvoirs publics de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au sein du réseau des missions locales.

Le Conseil a pour missions de formuler toutes recommandations sur les conditions de mise en œuvre par les missions locales du droit à l'accompagnement vers l'emploi et du contrat d'insertion dans la vie sociale. Il délibère sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales. Il s'appuie sur la contribution des organismes et associations œuvrant pour l'animation du réseau des missions locales au niveau régional et favorise la coordination de leurs activités.

Institué auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales réunit les représentants des ministres compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, des représentants de régions, de départements et de communes et des présidents de missions locales. Le Conseil, présidé par un élu local, président de mission locale, est rattaché au ministère de l'emploi.

Plus de 30 ans après leur création, les missions locales constituent un réseau couvrant l'ensemble du territoire et fortement structuré dans chaque région. Ce réseau, véritable service public de l'insertion des jeunes, est déterminant pour la mise œuvre des politiques publiques de l'emploi des jeunes.

LES MISSIONS

Dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail (articles R5314-1 à 4), le CNML :

- Constitue un lieu d'échanges et de mutualisation des bonnes pratiques développées au sein du réseau des missions locales comme dans les organismes équivalents des pays de l'Union européenne. Il peut constituer des groupes de travail auxquels peuvent collaborer des personnalités extérieures au conseil.
- Peut être consulté par le Gouvernement sur toute question relative à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Il examine, chaque année, un bilan général d'activité et formule toutes propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales.

Janvier 2014

Sommaire

Présentation du Conseil • 1

Composition du Conseil • 2

Le secrétariat général • 6

Historique • 7

Le réseau des missions locales • 9



Conseil national des missions locales

www.cnml.gouv.fr

Les Borromées 2
1 avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis
Communication : Yves Auton - Tél. 01 57 33 81 91

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil national des missions locales est composé de la manière suivante :

- 3 représentants des régions, désignés sur proposition de l'Association des régions de France ;
- 3 représentants des départements, désignés sur proposition de l'Assemblée des départements de France ;
- 3 représentants des communes, désignés par le Premier ministre sur proposition de l'Association des maires de France ;
- Trente-huit présidents de missions locales ;
- Les représentants des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, du logement, de la ville, de la santé, du budget, des droits des femmes, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'intérieur, de la justice, de l'agriculture.
- Participent également aux séances du Conseil, avec voix consultative : le délégué général de Pôle emploi ; le directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes et 3 personnes qualifiées.

Le président

- M. Dupré (Jean-Paul), président de l'association régionale des missions locales de Languedoc-Roussillon, président de la mission locale d'insertion départementale rurale 11 (Limoux), député-maire de Limoux.



Les vice-présidents

- Mme Dati (Malika), présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy.
- M. Willmann (Gérard), président délégué de la mission locale Drôme des collines - Royans-Vercors (Romans-sur-Isère).

Le bureau du Conseil

La permanence et la coordination des travaux du Conseil sont assurées par un bureau qui comprend outre le président et les vice-présidents :

- Mme Zaïbi (Nisrine), vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, représentant les régions ; M. Montané (André), vice-président du conseil général de l'Ariège, représentant les départements ; M. Charles (Bernard), adjoint au maire de Lille, représentant les communes.
- Mme Cahierre (Agathe), présidente de la mission locale du Havre ; M. Darne (Jacky), président de la mission locale Plateau nord Val de Saône ; Mme Estrosi-Sassone (Dominique), présidente de la mission locale communautaire objectif jeunes Nice-Côte d'Azur ; Mme Grandpierre (Elisabeth), présidente de la mission locale de Troyes ; M. Henon (Hervé), président de la mission locale de Boulogne-sur-Mer ; M. Hujeux (Claude), président de la mission locale d'Armentières et de la vallée de la Lys ; Mme Huruguen (Armelle), vice-présidente de la mission locale du pays de Cornouaille (Quimper) ; M. Plaze (Michel), président de la mission locale Nantes métropole ; Mme Roussel (Agnès), présidente de la mission locale du Centre Manche (Saint-Lô) ; M. Vila (Jean), président de la mission locale jeunes des Pyrénées-Orientales (Perpignan).
- Les représentants des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice, de la jeunesse et de l'agriculture. Le délégué général de Pôle Emploi et le directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Les élus, représentants des régions

- M. Magnen (Jean-Philippe), vice-président du conseil régional des Pays de la Loire.
- M. Maurel (Emmanuel), vice-président du conseil régional d'Ile-de-France.
- Mme Zaïbi (Nisrine), vice-présidente du conseil régional de Bourgogne.

Les élus, représentants des départements

- Mme Guihot (Patricia), conseillère générale du Puy-de-Dôme.
- M. Montané (André), vice-président du conseil général de l'Ariège.
- M. Métézeau (Philippe), vice-président du conseil général du Val-d'Oise.

Les élus, représentants des communes

- M. Charles (Bernard), adjoint au maire de Lille.
- M. Hénart (Laurent), adjoint au maire de Nancy.
- Mme Moutte (Cécile), adjointe au maire de Juvisy-sur-Orge.

Les élus, présidents des missions locales

- M. Serrano (Santiago), président de l'association régionale des missions locales d'Ile-de-France, président de la mission locale intercommunale Bobigny – Drancy – Le-Blanc-Mesnil.
- M. Bonnefon (Jean-Claude), président délégué de l'association régionale des missions locales de Poitou-Charentes, vice-président de la mission locale d'insertion du Poitou.
- M. Bouchet (Jean-Claude), président de la mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des monts du Vaucluse (Pertuis).
- Mme Cahierre (Agathe), présidente de la mission locale du Havre.
- M. Chassigne (André), président délégué de l'association régionale des missions locales d'Auvergne, président de la mission locale d'Ambert.
- M. Darne (Jacky), président de l'union régionale des missions locales de Rhône-Alpes, président de la mission locale Plateau nord Val de Saône (Fontaines-sur-Saône).
- M. Dassault (Serge), président de la mission intercommunale vers l'emploi (Corbeil-Essonnes).
- Mme Dati (Malika), présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy.
- M. Debrach (Laurent), président de l'association régionale des missions locales et PAIO du Limousin, président de la mission locale de l'agglomération de Limoges.
- M. Delebarre (Michel), président de la mission locale de Dunkerque.
- M. Drevet (Gilles), président de l'association régionale des missions locales et PAIO associatives de Lorraine, président de la mission locale du bassin d'emploi d'Epinal.
- M. Dupré (Jean-Paul), président de l'association régionale des missions locales de Languedoc-Roussillon, président de la mission locale d'insertion départementale rurale 11 (Limoux).
- Mme Estrosi-Sassone (Dominique), présidente de la mission locale communautaire objectif jeunes Nice-Côte d'Azur.
- M. Tissot (Nicolas), président de l'association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées, président de la mission locale de Toulouse.
- M. Fournet (Claude), président de l'association régionale des missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de la mission locale Est Var (Fréjus).
- M. Gille (Jean-Patrick), président de l'association régionale des missions locales et PAIO du Centre, président de la mission locale de Touraine (Tours).
- Mme Grandpierre (Elisabeth), présidente de la mission locale de Troyes.
- M. Hujeux (Claude), président de l'association régionale des missions locales de Nord - Pas-de-Calais, président de la mission locale d'Armentières et de la vallée de la Lys.

- Mme Huruguen (Armelle), présidente de l'association régionale des missions locales de Bretagne, vice-présidente de la mission locale du pays de Cornouaille (Quimper).
- M. Hammann (Jean-Georges), président de l'union régionale des missions locales et PAIO d'Alsace, président de la mission locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (Saverne).
- M. Boulland (Phillipe), président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Picardie, président de la mission locale Valois Senlis Chantilly.
- Mme Gachet (Isabelle), présidente de la mission locale de Paris.
- M. Le Douarin (Jean-Yves), président de la mission locale du Pays de Vannes.
- Mme Buquet-Renollaud (Sophie), présidente de l'association régionale des missions locales et PAIO de Haute-Normandie, présidente de la mission locale Pays d'Evreux et Eure sud.
- M. Maréchal (Claude), président de l'association régionale des présidents de missions locales et PAIO de Champagne-Ardenne, président de la mission locale d'Epervay.
- M. Martinet (Jacques), président de la mission locale de l'Orléanais.
- M. Millet-Barbé (Christian), président de l'association régionale des missions locales d'Aquitaine, président de la mission locale Pays basque (Bayonne).
- M. Neugnot (Michel), président de l'association régionale des missions locales de Bourgogne, président de la mission locale des Marches de Bourgogne (Châtillon-sur-Seine).
- M. Piélot (Christian), président de l'association régionale des missions locales et PAIO de Basse-Normandie, président de la mission locale de l'agglomération caennaise (Hérouville-Saint-Clair).
- M. Plaze (Michel), président de l'association régionale des missions locales et PAIO Pays de la Loire, président de la mission locale Nantes métropole.
- M. Ramdini (Hugues), président de l'association régionale des missions locales Antilles-Guyane, président de la mission locale pour l'insertion et l'emploi de Guadeloupe (Les Abymes).
- M. Revilloud (Patrick), président de l'association franc-comtoise des missions locales et espaces jeunes.
- M. Lowinsky (Jacques), président de l'association régionale des missions locales de La Réunion, président de la mission locale Nord Réunion (Sainte-Clotilde).
- Mme Roussel (Agnès), présidente de la mission locale du Centre Manche (Saint-Lô).
- Mme Vetro (Claudie), présidente de la mission locale du Centre de la Martinique.
- M. Vila (Jean), président de la mission locale jeunes des Pyrénées-Orientales (Perpignan).
- M. Willmann (Gérard), président délégué de la mission locale Drôme des collines - Royans-Vercors (Romans-sur-Isère).
- M. Zuccarelli (Emile), président de l'association régionale des missions locales de Corse, président de la mission locale pour l'insertion des jeunes Bastia-Balagne.

Les personnes qualifiées

- M. Henon (Hervé), membre du bureau de l'Union nationale des missions locales, des PAIO et des organismes d'insertion sociale et professionnelle.
- Mme Jeanne (Annie), présidente de l'Association nationale des directeurs de missions locales.
- M. Julita (Michel), président de l'Association professionnelle des équipes d'animation régionale.

Les administrations représentant les ministères

- Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- Le directeur de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ;
- Le directeur général de la cohésion sociale ;
- Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ;
- Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ;
- Le secrétaire général du comité interministériel des villes ;
- Le directeur général de la santé ;
- Le directeur du budget ;
- Le chef du service des droits des femmes ;
- Le directeur général de l'enseignement scolaire ;
- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'agriculture) ;
- Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Le directeur général des collectivités locales ;
- Le directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté ;
- Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Le directeur général de Pôle emploi ;
- Le directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

LE SECRETARIAT GENERAL

Il organise le fonctionnement des instances du Conseil et l'animation des groupes de travail thématiques. Il apporte un appui technique au Conseil et développe les relations avec les administrations membres.

Son intervention permet l'action du Conseil dans trois directions essentielles.

Animer le réseau

Avec les animateurs régionaux, apporter un appui au réseau, tant auprès des associations régionales que des missions locales et leurs équipes techniques, sur la base des principes adoptés dans le Protocole 2010.

Développer et organiser les échanges et la capitalisation de bonnes pratiques au sein du réseau, mais aussi dans des structures équivalentes des pays de l'Union européenne et valoriser les innovations menées par les missions locales pour répondre aux besoins des jeunes.

Évaluer l'activité

Renforcer la démarche engagée par le CNML destinée à définir un cadre commun d'évaluation de l'activité du réseau par la mise en place d'indicateurs partagés par les divers partenaires.

Élaborer, en collaboration avec la DARES, le bilan annuel d'activité du réseau soumis au CNML, pour développer une connaissance approfondie de l'action des missions locales et de la situation des jeunes.

Communiquer

Promouvoir l'activité du CNML et diffuser l'information concernant l'action du réseau des missions locales.

Gérer les outils de communication (publications, site Internet, édition du bilan annuel de l'activité du réseau et de documents de référence...)

L'équipe du secrétariat général

- **Vincent Delpey**, *secrétaire général*

- **Sylvie Pussey**, assistante de direction
- **Frantz Siboly**, responsable logistique
- **Yves Auton**, chargé de communication
- **Jean-Christophe Brandouy**, chargé de mission (systèmes d'information)
- **Karine Brard-Guillet**, chargée de mission (évaluation, animation régionale, Europe-international)
- **Marie-Josèphe de Redon**, chargée de mission (insertion sociale et autonomie des jeunes)
- **Amaria Sekouri**, chargée de mission (partenariat avec les opérateurs économiques)
- **nc**, chargé de mission (formation, partenariat avec le monde éducatif)
- **nc**, chargé de mission (suivi juridique et financier des missions locales, déclinaison du Protocole 2010)
- **nc**, chargé de mission (partenariat Pôle emploi)



HISTORIQUE

- **La loi du 19 décembre 1989** favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle institue, auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales.
- **10 juillet 1990.** Le Conseil, sous la présidence de Michel Berson, président de la mission locale du Val d'Yerres - Val de Seine est installé par Michel Rocard, Premier ministre.
- **12 décembre 1990.** La charte des missions locales " Construire ensemble une place pour tous les jeunes " est adoptée. Cette charte définit les principes d'action sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute mission locale : une volonté de travailler ensemble sur un territoire ; une intervention globale au service des jeunes ; un espace d'initiative et d'innovation ; une démarche pour construire des politiques locales d'insertion.
- **27 mars 1991.** Adoption de la " Note technique sur l'organisation et le fonctionnement des missions locales ".
- **7 juillet 1993.** Installation par Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, du Conseil renouvelé et présidé par Robert Galley, président de la mission locale de Troyes.
- **6 et 7 septembre 1993.** Le Conseil organise sa première rencontre nationale en présence de Philippe Seguin, Président de l'Assemblée nationale. A l'Assemblée nationale les élus locaux confrontent leurs expériences de terrain avec des chercheurs et des experts.
- **13 octobre 1993.** Le Conseil est consulté sur l'avant projet de loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Il rappelle à la fois la nécessité de maintenir le rôle de l'État et les responsabilités de premier plan jouées par les communes dans les missions locales.
- **17 janvier 1995.** Une réunion nationale des présidents et des directeurs de missions locales a lieu à La Plaine Saint-Denis à l'initiative du CNML.
- **26 mars 1997.** Examen du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale. Le Conseil exprime de fortes réserves sur la mise en œuvre de l'itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle par des organismes extérieurs aux missions locales.
- **1^{er} octobre 1997.** Le Conseil formule des propositions concernant le rôle des missions locales dans la mise en œuvre de la loi relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes.
- **22 avril 1998.** Examen du projet de loi de lutte contre les exclusions. Le Conseil approuve les lignes directrices du programme TRACE.
- **22 octobre 1998.** Installation par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, d'un nouveau Conseil présidé par Michel Destot, président de la mission locale de Grenoble.
- **11 mars 1999.** Une conférence nationale des présidents de missions locales est organisée à Grenoble. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la convention collective, la place du réseau dans les contrats de plan État-Région et une nouvelle charte des missions locales.
- **20 avril 2000.** Lors des Assises des missions locales, le Protocole 2000 est signé entre le président du CNML, la ministre de l'emploi et de la solidarité et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, en présence de Lionel Jospin, Premier ministre. Ce nouveau pacte engage l'État et les collectivités territoriales sur les missions de service public du réseau.
- **19 décembre 2000.** Un nouveau Conseil est installé par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité sous la présidence de Michel Destot.
- **24 et 25 janvier 2002.** A l'occasion du vingtième anniversaire des missions locales, une rencontre nationale réunit à Grenoble, 800 participant dont 200 jeunes du programme TRACE.



- **Le décret du 24 décembre 2002** renforce le CNML. Il comprend désormais des représentants des régions, des départements et des communes. Un secrétariat général du Conseil national des missions locales est créé.
- **2 juin 2003.** Le nouveau Conseil national des missions locales, présidé par Françoise de Veyrinas, est installé par François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.
- **9 juin 2004.** Le Conseil, consulté par Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, se prononce pour la suppression de l'article 11 du projet de loi relatif aux responsabilités locales. Cet article prévoyait pour les missions locales et PAIO, le transfert de l'organisation, de l'animation et des financements de l'État vers les régions.
- **29 septembre 2004.** Le Conseil propose des amendements au projet de loi de programmation de cohésion sociale. Il demande que les compétences d'intervention des missions locales dans la politique pour l'emploi des jeunes soient reconnues officiellement au sein dans la nouvelle définition du service public de l'emploi.
- **La loi du 18 janvier 2005** de programmation pour la cohésion sociale inscrit les missions locales et leur Conseil dans le code du travail et confie au réseau la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi : 800 000 seront concernés dans les cinq ans. Le rôle des missions locales est désormais officiellement reconnu le service public de l'emploi.
- **10 mai 2005.** Lors de la 8^e Rencontre nationale du réseau des missions locales, le Protocole 2005 est signé entre la présidente du CNML, Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France.
- **Le décret du 14 décembre 2005** élargit la composition du CNML et précise ses missions dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail.
- **13 juin 2006.** Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en ZUS et bénéficiaires du CIVIS, le Conseil national des missions locales signe, en présence du ministre de l'emploi, un partenariat avec dix grandes entreprises.
- **28 mars 2007.** Le CNML propose aux candidats à l'élection présidentielle, d'amplifier l'action des missions locales et d'instaurer une nouvelle gouvernance pour une politique nationale d'insertion des jeunes ambitieuse, pilotée dans le temps et reconnaissant la place des collectivités territoriales. Les élus souhaitent renforcer les moyens d'accès à la vie active des jeunes et se prononcent pour la création d'une agence nationale dotée de moyens propres et de structures régionales.
- **24 mars 2009 .** Un nouveau Conseil national des missions locales, présidé par Bernard Perrut, est installé par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi.
- **30 septembre 2010 .** Le CNML organise à Bercy la 10^e rencontre nationale du réseau des missions locales. Un nouveau Protocole 2010 des missions locales est signé entre l'Etat, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France et le CNML.
- **décembre 2012.** Un nouveau Conseil est nommé, présidé par Jean-Paul Dupré député-maire de Limoux. A l'occasion des 30 ans des missions locales, le CNML et l'Union nationale des missions locales organisent à Lille une rencontre nationale des missions locales en présence de Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES

Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau d'initiative locale des 450 missions locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, plus d'un million de jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les missions locales.

Elles les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Développer localement de nouvelles solutions d'insertion

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, les missions locales repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

Les missions locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs.

Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours d'insertion.

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.



Le Protocole 2010 des missions locales s'inscrit dans la continuité des Protocoles signés en 2000 et 2005. Il renouvelle pour cinq ans, en tenant compte de l'évolution du contexte d'intervention des missions locales, un engagement commun et ambitieux pour le réseau. Il constitue par ailleurs, avec la Charte de 1990, la référence commune et explicite des statuts de chacune des missions locales.

Mettre en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes

La double mission d'insertion globale des jeunes et de développement du partenariat local permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les programmes locaux, régionaux et nationaux. Sur leur territoire, les missions locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Les missions locales orientent et accompagnent les jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par les conseils régionaux. Elles veillent au développement de formations adaptées aux besoins des jeunes. Elles sont chargées de l'accompagnement des jeunes qui sortent sans diplôme du système de formation initiale.

Le code du travail confie aux missions locales la mise en œuvre du droit à l'accompagnement pour tous les jeunes ayant des difficultés d'accès à la vie professionnelle. Avec le contrat à l'insertion dans la vie sociale (CIVIS), plus d'un million de jeunes ont été accompagnés vers l'emploi durable par les missions locales. D'ici fin 2014, 150 000 jeunes en emploi d'avenir seront accompagnés par les missions locales.

Les missions locales conjuguent leurs efforts avec ceux des agences locales pour l'emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs. Un accord-cadre national fixe les principes et l'organisation de la collaboration entre Pôle Emploi et les missions locales pour les années 2010-2015.

L'organisation du réseau, les moyens de son intervention

Sur le plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre. Il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes. La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale. Les instances associatives regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Cette organisation favorise ainsi la collaboration entre :

- Les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les départements et les régions.
- Pôle Emploi, les administrations de l'emploi et de l'action sociale, les établissements scolaires, les centres d'information et d'orientation, le réseau d'information jeunesse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les services des droits des femmes.
- Les organisations syndicales des employeurs et des salariés, les chambres consulaires, les réseaux associatifs.

Toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement, organisé par l'État, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle.

L'accompagnement [...] est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
Code du travail, articles L5131-3 et L5131-4.



Les animateurs régionaux des missions locales

Alsace : Julien Erhard.
03 88 23 83 20 – julien.erhard@urmlalsace.org
Aquitaine : Constance d'Auber de Peyrelongue
05 57 81 45 94 - reseauml.aquit@wanadoo.fr
Auvergne : Nathalie Cloux-Lewandowski
04 73 84 97 13 – ampa.arml.auvergne@wanadoo.fr
Basse-Normandie : Bertrand Guénée
02 31 95 06 06 - ar@mlpaibn.fr
Bourgogne : Catherine Torres
03 80 22 77 64 - assor@mmlbourgogne.fr
Bretagne : Emmanuelle Castelain
02 99 54 79 28 - arml@gref-bretagne.com
Centre : Eléonore Poirier
02 38 77 97 74 – e.poirier@alfacentre.org
Champagne-Ardenne : Arnaud Wszolek
03 26 21 73 36 - awszolek@arifor.fr
Corse : Béatrice Maurel - 04 95 30 04 84
beatrice.maurel@missions-locales-corse.org
Franche-Comté : Brigitte Lemarchand - 03 84 72 53 18
b.lemarchand@ejfc.org
Haute-Normandie : Sylvie Saintemarie - 02 90 87 00 39
animreg.mlpaio@missionslocales-hautenormandie.com
Ile-de-France : Anne Becquet
01 45 42 27 57 – a.becquet@arml-idf.org
Languedoc-Roussillon : Michel Julita
04 67 73 27 35 – mjulita.arml@wanadoo.fr
Limousin : Estelle Dueso
05 55 35 46 20 – animation@missions-locales-limousin.fr
Lorraine : Véronique Genet
03 83 35 41 85 - ass.amilor@wanadoo.fr
Midi-Pyrénées : Eric Augade
05 34 40 36 20 - arml@mimidipty.org
Nord-Pas-de-Calais : interim
03 20 90 73 15 - ml-npdc@c2rp.fr
Pays de la Loire : Benoit Drapeau
06 24 67 10 39 - association@urml-pdl.org
Picardie : Pascal Clere - 03 22 71 19 99
animation.reseaux@orange.fr
Poitou-Charentes : Pascal Bouchard
05 49 43 74 21 – arml.poitoucharentes@free.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur : Dominique Davy
04 90 09 68 54 - armdl@wanadoo.fr
Rhône-Alpes : Rémy Longo
04 72 98 24 75 - animation.regionale@missions-locales.org
Réunion : Marie-Andrée Pota – 02 62 32 46 92
mapota.armlreunion@orange.fr

Un programme régional d'animation des missions locales vise à favoriser la coopération et la négociation entre leurs partenaires ainsi que leur mise en réseau, dans une perspective globale d'amélioration de l'offre de service des structures du territoire régional. Ce programme peut-être piloté et co-financé par les services de l'Etat, le conseil régional mais aussi d'autres collectivités territoriales.

Le programme régional d'animation est établi et mis en œuvre avec l'appui d'un animateur(trice) régional(e), de son équipe technique et des directeurs (trices) de missions locales de chaque région.

Une association régionale, présidée par un élu, est constituée dans chaque région. Cette association a vocation à être l'interlocutrice des services de l'État et du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs en région. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux d'animation. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Chiffres-clés (2012)

- **450** missions locales
- **11 750** salariés dont 73% de professionnels de l'insertion chargés de l'accompagnement des jeunes

En 2012 les missions locales ont accueillis 1,4 million de jeunes, dont 507 000 pour la première fois (parmi lesquels 50% sans diplôme).

- **594 000** entrées en emploi dans l'année.
- **746 000** jeunes demandeurs d'insertion en décembre 2012 (au moins un entretien au cours des cinq derniers mois, qu'il s'agisse d'un entretien individuel, d'une information collective ou d'un atelier).
- **169 000** jeunes ont été accompagnés en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).
- **170 000** jeunes accompagnés dans le cadre de la cotraitance avec Pôle emploi.

- **543 millions d'euros de financement** dont 38% Etat et 44% collectivités.

- **466 euros** par jeune accompagné.

De Parcours 3 à I-milo : le système d'information du réseau des missions locales

Centré sur le travail quotidien du conseiller dans sa relation avec le jeune, il est issu de l'évolution du logiciel Parcours et de l'expérience acquise depuis vingt ans par le réseau des missions locales et PAIO.

Parcours 3 utilise les technologies de l'Internet, qui permettent une meilleure adaptation à toutes les variétés d'organisation et de fonctionnement des missions locales. L'interface graphique et les nouveaux outils d'aide à la décision apportent de nouvelles fonctionnalités attendues par les conseillers.

Parcours 3 intègre de puissants outils de requête et de tableaux de bord pour permettre le pilotage de l'activité des missions locales à tous les niveaux : local, régional, national.

Depuis 2013, est engagée une évolution majeure du système d'information : I-milo, conçu comme un boîte à outils et un plateforme de service pour les missions locales, sera mis en œuvre courant 2014.



Retrouvez toute l'information sur les missions locales sur :
www.cnml.gouv.fr

